

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LACQ-ORTHEZ**

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt et un, le onze janvier à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Patrice LAURENT.

Etaient présents : Mmes et MM. Bénédicte ALCÉTÉGARAY, Philippe ARRIAU, Régis CASSAROUMÉ, Fabienne COSTEDOAT-DIU, Gérard DUCOS, Michel DUPUY, Nadia GRAMMONTIN, Robert HAGET, Michel LABOURDETTE, Francis LARROQUE, Patrice LAURENT, Marlène LE DIEU DE VILLE, Christian LÉCHIT, Christian LOMBART, Michel OLIVÉ, Maryse PAYBOU, Guy PÉMARTIN, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : MM. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Emmanuel HANON, Michel LAURIO.

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN DE DECHETERIE DANS LE CADRE DU
DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES**

Le dispositif du parcours emploi compétences a pour objet l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat à hauteur de 50 % pour les Pyrénées-Atlantiques sur 20 heures.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé. Ce contrat bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi au sein de la communauté de communes de Lacq-Orthez est de 35 heures par semaine, la durée du contrat est de 10 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **de créer** 1 emploi dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :
 - Contenu du poste : Gardien de déchèterie
 - Durée du contrat : 10 mois à compter du 18 janvier 2021
 - Durée hebdomadaire de travail : 35 heures
 - Rémunération : SMIC,

- **d'autoriser** son Président à signer la convention avec la Mission Locale et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne marche du contrat.
- **de préciser** que les crédits sont prévus au budget 2021.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Patrice LAURENT

